

**Compte-rendu**  
**de la Commission de suivi de site**  
**de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux**  
jeudi 20 décembre 2018 à 10h  
Complexe OÏKOS à Villeveyrac

**Etaient présents :**

Monsieur NUCHO, Sous-Préfet, Préfecture de l'Hérault

Madame MOLY, Directrice des relations avec les collectivités, Préfecture de l'Hérault

Monsieur DAGHMOUS, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault

Monsieur BULIT, bureau de l'Environnement, Préfecture de l'Hérault

Monsieur REYNAUD, DREAL LRMP – Unité Départementale de l'Hérault

Monsieur MAIGRE, Ligue de Protection des Oiseaux

Monsieur TABACCHI, Société de Protection de la Nature

Monsieur MORGO, Maire de Villeveyrac

Madame FORNER, Commune de Loupian

Monsieur CHARBONNIER, SDIS 34

Monsieur LABIT, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, Sète agglopôle Méditerranée (SAM)

Monsieur KUBIAK, salarié de SAM

Madame TOMASSONI, salariée de SAM

Monsieur CROS, salarié de SAM

Monsieur RAJAUT, salarié de SAM

Madame CALMETTE, salariée de SAM

Monsieur LACOUR, bureau d'études EODD

Monsieur IZIQUEL, chef du service Espaces naturels, SAM

Monsieur DAVAL, responsable traitement, service déchets, SAM

Monsieur VOINOT, chef du service déchets, SAM

**L'ordre du jour de la réunion était le suivant :**

1. Installation de la nouvelle CSS et modification du bureau de la CSS,
2. Adoption du nouveau règlement intérieur
3. Bilan d'exploitation 2016 de l'ISDND et avancement du chantier d'extension de l'ISDND
4. Questions diverses.

---

M. Nucho ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion.

### 1. Installation de la nouvelle CSS et modification du bureau

La composition du bureau est ainsi modifiée :

- collègue « administrations de l'Etat » : DREAL Unité Départementale Hérault
- collègue « élus des collectivités territoriales concernées » : M. Christophe MORGO, commune de Villeveyrac
- collègue « associations de protection de l'environnement » : M. Pierre MAIGRE, Ligue de Protection des Oiseaux
- collègue « exploitant de l'ICPE » : M. Lucien LABIT
- collègue « salariés de l'ICPE » : M. Christophe KUBIAK

### 2. Nouveau règlement intérieur

Pas d'observation, règlement adopté à l'unanimité. Le secrétariat de la Commission de Suivi de Site sera assuré par la Préfecture à compter de 2019.

### 3. Bilan d'exploitation 2017 de l'ISDND et avancement du chantier d'extension

Intervention de M. Lacour, Eodd

*Présentation du document joint au compte-rendu : « ISDND de Villeveyrac – CSS du 20 décembre 2018, bilan d'exploitation 2017, avancement du chantier casier sud ».*

La baisse de tonnages traités à l'ISDND s'explique par un transfert d'ordures ménagères du nord du bassin de Thau vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Sète.

Par ailleurs, deux incendies ont eu lieu en 2017 sur l'ISDND, les 26/6/17 et 12/8/2017. Le dernier a donné lieu à réparation de la géomembrane, photos et documents à l'appui.

#### **Question de M. Kubiak, Sète agglomération Méditerranée :**

Quelle est la profondeur des piézomètres P1 et P2 ?

#### **Réponse de M. Lacour, Eodd :**

Elle est d'une quinzaine de mètres. Dans le cadre des travaux d'extension, P2 sera déplacé ; sa nouvelle localisation sera déterminée en collaboration avec l'hydrogéologue en charge du suivi du chantier.

#### **Question de M. Nucho, Sous-Préfet :**

Sur le tableau de synthèse des analyses sur lixiviats apparaissent des valeurs en couleur ; cela correspond-il à un dépassement de norme ?

#### **Réponse de M. Lacour, Eodd :**

Il n'existe pas de norme pour les lixiviats. Les cases colorées correspondent aux paramètres traceurs de l'ancienne décharge.

#### **Question de M. Morgo, Maire de Villeveyrac :**

Lors des épisodes cévenols, M. Morgo fait part de son inquiétude sur la qualité des eaux superficielles, en particulier sur le Pallas, au vu des écoulements forcés au voisinage de l'ISDND. La commune suit cela avec attention, d'autant que sur les onze cours d'eau débouchant dans le bassin de Thau, seuls deux sont permanents : la Vène et le Pallas. Par ailleurs, quid du traitement des envols de plastiques notamment sur les parcelles alentour ?

**Réponse de M. Voinot, SAM :**

Depuis octobre 2018, des redéploiements d'effectifs permettent un passage plus régulier pour ramasser les envois le long du grillage, et sur les parcelles voisines. La partie nord du casier actuellement exploité sera réhabilitée d'ici deux à trois mois, ce qui supprimera ce point noir relatif au nord-est du casier. Par ailleurs, avec la fin d'exploitation du casier actuel à l'été 2019, et le nouveau casier, les alvéoles exploitées seront de surface plus restreinte.

**Complément de M. Lacour, Eodd :**

Les déchets seront davantage confinés dans le nouveau casier en excavation.

Sur le casier actuel, en fin d'exploitation, les déchets sont plus durs, rendant difficile l'infiltration du ruissellement dans les déchets.

**Complément de M. Nucho, Sous-Préfet :**

M. Nucho profite de la demande de M. Morgo pour annoncer la mise en place, à chaque fois que ce sera nécessaire, d'un tableau des engagements afin de permettre le suivi de points ou décisions évoqués en CSS. Le suivi des engagements débattus en CSS sera inscrit dans le règlement intérieur de la CSS Villeveyrac.

Concernant les faits évoqués par M. Morgo, le tableau ci-après indique les mesures prises et les délais de réalisation destinés à répondre à la problématique posée.

Engagement	Action corrective	délaï
Propreté du site ; résolution du point noir lors d'épisodes pluvieux	- Maintien/intensification du nettoyage manuel des envois	Janvier 2019
	- Travaux de réhabilitation de la partie nord du casier actuellement exploité	Février 2019

**Remarque de M. Nucho, Sous-Préfet :**

Les activités conchylicoles du bassin de Thau induisent une exigence particulière en termes de qualité des eaux. D'ailleurs, la question des déjections d'oiseaux marins impacte la conchyliculture. Aujourd'hui nous sommes confrontés à des populations importantes de cormorans.

**Question de M. Morgo, Maire de Villeveyrac :**

Où seront stockées les terres excédentaires du chantier ?

**Réponse de M. Voinot, SAM :**

Elles seront stockées sur les terrains Sodicapei et Rio Tinto, en cours d'acquisition, au pied de la rampe de la route de Clermont.

**4. Questions diverses**

**Question de M. Nucho, Sous-Préfet:**

On constate une augmentation des colonies de cormorans et goélands. Que faire ?

**Réponse de M. Maigre, LPO :**

En fait, sur une grande échelle (façade méditerranéenne française), leur population diminue suite à la pénurie de nourriture consécutive à la fermeture de grandes décharges. Les populations ici sont localisées, avec des effectifs en stagnation voire légère régression. Aujourd'hui la lutte se fait au travers d'une stérilisation des œufs en zone rurale, avec pour conséquence un report des populations de goélands sur les villes, côtières ou non : Montpellier est touché par le problème. Le pic de nidification a lieu à la mi-avril. La LPO essaie de contenir la population de goélands. Elle est en légère baisse sur Sète. La prise en compte du phénomène à l'échelle de l'agglomération devrait limiter les zones non traitées jusqu'ici. La présence des cormorans et goélands sur les tables conchylicoles, avec notamment des problématiques sanitaires, touche surtout la partie ouest du parc, sur Marseillan :

il s'agit là de repositoires nocturnes. L'ISDND n'est en tout état de cause pas lié à l'apparente augmentation locale.

**Question de M. Cros, SAM :**

Comment résoudre les envois de plastiques ?

**Réponse de M. Voinot, SAM :**

Les nouvelles équipes de propreté passeront plus souvent pour les ramasser autant que nécessaire. Le nouveau casier sera en excavation, d'où des envois plus difficiles, et sa surface exposée sera moindre qu'actuellement. L'été 2019, le casier actuel devrait être saturé et recouvert.

**Complément de M. Reynaud, DREAL :**

Une inspection sera réalisée avant l'émission formelle de l'autorisation d'exploiter le nouveau casier. Un récolement sera réalisé.

**Question de M. Tabacchi, SPN :**

La population de ces oiseaux est-elle importante ?

**Réponse de M. Maigre, LPO :**

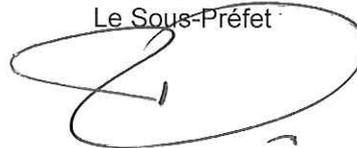
Sur le périmètre de l'agglomération, la population stagne voire diminue. Rappelons que le goéland reste une espèce protégée. La lutte est très encadrée. La Préfecture détermine le nombre d'oiseaux pouvant être éliminés annuellement à l'échelle départementale.

Après s'être assuré qu'il ne restait aucune question en suspens, M. Nucho propose une visite immédiate de l'ISDND, suivie d'effet, et clôture la séance en remerciant les participants.

Montpellier, le **22 JAN. 2019**

Le Président de la Commission de suivi de site

Le Sous-Préfet



Philippe NUCHO

**ANNEXE**

---

**Annexe : « Installation de stockage de déchets non dangereux de Villeveyrac, synthèse du rapport d'activité 2017 »**